

Compte rendu d'engagement actionnarial et exercice des droits de vote

SwissLife Gestion Privée – Exercice 2022

SOMMAIRE

1. **Rappel de l'organisation de SwissLife Gestion Privée pour exercer les droits de vote**
2. **Choix et orientation des votes exprimés durant les assemblées générales**
3. **Gestion de conflits d'intérêts**

Objectifs

Conformément à la Directive « droit des actionnaires » 2017/828 du 17 mai 2017 modifiant la directive 2007/36/CE en vue de promouvoir l'engagement à long terme des actionnaires, SwissLife Gestion Privée présente ci-après le compte rendu de sa Politique d'engagement actionnarial pour l'exercice 2022, qui indique notamment l'exercice des droits de vote sur l'année.

1. Rappel de l'organisation de SwissLife Gestion Privée pour exercer les droits de vote

a- Périmètre

Dans le cadre de la gestion de ses OPC, SwissLife Gestion Privée a mis en place une Politique de vote dont l'objectif est de déterminer les conditions dans lesquelles elle entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus à l'actif de ses OPC. Les fonds suivants sont concernés :

- ValEuro Select (fonds de classification Actions)
- Valfrance (fonds de classification Actions)
- SLGP Prigest Perles (fonds mixte détenant principalement des actions)

Le vote est aussi réalisé sur les actions en position dans les mandats de gestion sur comptes titres que SLGP gère pour le compte de ses clients.

Pour les autres OPCVM gérés par SwissLife Gestion Privée, l'exercice des droits de vote n'est ainsi pas réalisé :

- soit parce que l'exposition en actions est non significative, induisant que le pourcentage d'actions et de droits de vote de SwissLife Gestion Privée n'est pas assez important pour voter
- soit parce que les actions en position sont principalement étrangères (cf. ci-après)

SwissLife Gestion Privée pourra, cependant, exercer ses droits de vote sur des actions détenues dans d'autres fonds si elle le juge nécessaire et/ou si la valeur a une part significative.

b- Modalités d'exercice des droits de vote et recours à des conseillers en vote

Le suivi des votes est assuré par la société Institutional Shareholder Services (ISS), qui effectue pour SwissLife Gestion Privée des analyses sur les sociétés concernées par la procédure de vote, dispense des conseils sur les différents points évoqués dans les assemblées générales et gère le processus administratif de vote.

SwissLife Gestion Privée s'appuie également sur les recommandations de bonne gouvernance émises par l'AFG. A ce titre, elle est abonnée au Programme de Veille sur les projets de résolution mis en place par l'AFG concernant les sociétés du SBF 120. Ce programme alerte sur les projets de résolution contraires aux intérêts des porteurs de parts.

Pour les sociétés françaises, le mode d'exercice des droits de vote privilégié est le vote par correspondance. Pour les sociétés européennes, le processus administratif de vote est assuré directement par la société Institutional Shareholder Services (ISS) qui vote, selon ses recommandations, par correspondance.

c- Cas dans lesquels sont exercés les droits de vote

Deux cas sont à distinguer :

- ⇒ Actions émises par des sociétés françaises et européennes
Le vote aux assemblées générales est la règle.
Pour les titres de sociétés françaises, le gérant analyse les recommandations d'ISS et de l'AFG et prend la décision de vote.
Pour les titres de sociétés européennes, SwissLife Gestion Privée délègue le vote à ISS qui vote selon les principes contenus dans sa Politique de vote.
- ⇒ Actions émises par des sociétés de droit étranger
SwissLife Gestion Privée renonce à exercer les droits de vote attachés aux titres de sociétés étrangères

et ce, pour des raisons de procédure (délai d'obtention des projets de résolution et des formulaires de vote) et des coûts engendrés pour la participation à ces assemblées qui seraient contraires à l'intérêt des porteurs. En effet, il subsiste une difficulté d'ordre pratique pour obtenir, dans des délais raisonnables, l'information nécessaire pour assurer une politique de vote efficace. SwissLife Gestion Privée estime, de ce fait, ne pas être en situation de voter aux assemblées générales des sociétés étrangères détenues en portefeuille.

2. Choix et orientation des votes exprimés durant les assemblées générales

a- Participation aux Assemblées Générales

Au cours de l'année 2022, Swiss Life Gestion Privée a participé à 342 Assemblées Générales sur les 399 proposées sur le périmètre initial. A titre de comparaison, en 2021, ces chiffres étaient respectivement de 111 et 138, soit une augmentation du nombre d'AG proposées de près de 190% du fait de la prise en compte d'un périmètre plus large dans le cadre de la gestion sous mandat.

Elle n'a donc pas voté à 56 AG, ce qui s'explique par le fait que ces cas concernent des AG de sociétés étrangères hors Europe, pour lesquelles SLGP ne vote pas, conformément à sa politique.

Sur ces 342 participations, Swiss Life Gestion Privée a voté « contre » ou s'est abstenue lors de 81 Assemblées Générales, soit dans 20% des cas.

b- Vote des propositions

Au cours de l'année 2022, sur les 342 Assemblées Générales auxquelles SwissLife Gestion Privée a participé, elle a voté à 6522 résolutions.

⇒ Analyse des votes par catégorie

Catégories	Votes	Périmètre initial*	Votes SwissLife Gestion Privée	
			en nombre	en % des votes
Sens du vote	Pour	7357	6 340	97.21%
	Contre	7357	180	2.76%
	Abstention	7357	2	0.03%
Politique	Votes avec la politique	7357	5 440	83.41%
	Votes contre la politique	7357	1 082	16.59%
Management	Votes avec le Management	7357	6 338	97.18%
	Votes contre le Management	7357	184	2.82%
Actionnaires	Votes avec la proposition des actionnaires	7357	63	0.97%

* Ce champs intègre l'international. La politique de vote exclue le périmètre hors Europe.

⇒ Analyse des votes par zone géographique

Zones géographiques	Nombre d'AG du périmètre initial	Nombre d'AG votées	% d'AG votées	Nombre d'AG non votées	% d'AG non votées
Belgium	3	3	100%	0	0%
Denmark	3	3	100%	0	0%
Finland	1	1	100%	0	0%
France	203	203	100%	0	0%
Germany	24	24	100%	0	0%
Ireland	4	4	100%	0	0%
Italy	14	14	100%	0	0%
Jersey	1	1	100%	0	0%
Luxembourg	38	38	100%	0	0%
Netherlands	17	17	100%	0	0%
Norway	3	3	100%	0	0%
Spain	5	5	100%	0	0%
Sweden	1	1	100%	0	0%
Switzerland	15	15	100%	0	0%
United Kingdom	9	9	100%	0	0%
Monaco	1	1	100%	0	0%
Bermuda	1	0	0%	1	100%
Canada	1	0	0%	1	100%
Cayman Islands	2	0	0%	2	100%
China	1	0	0%	1	100%
Curacao	1	0	0%	1	100%
Gabon	2	0	0%	2	100%
Hong Kong	1	0	0%	1	100%
Israel	1	0	0%	1	100%
USA	46	0	0%	46	100%
TOTAL	399	342	86%	57	14%

* hors périmètre de la politique de vote de SLGP : 56 AG

Au total, sur le périmètre de la politique de vote, le vote s'est effectué à hauteur de 100%, à savoir 342 AG.

⇒ Analyse des votes d'opposition

Type	Total	France*	Europe** (hors France)	International (hors Europe)
Votes contre la politique	1082	1082	0	0
Votes contre recommandations du management	184	47	137	0

* La motivation des votes se base sur les recommandations d'Institutional Shareholder Services.

** Les votes sont réalisés automatiquement par Institutional Shareholder Services sur la base de ses recommandations

⇒ *Thématiques :*

Thèmes (catégories AFG)	Nombre de votes "contre"	% de votes "contre" / total des résolutions "Contre" votées	% Votes "contre" / Total des résolutions votées
Résolutions externes (proposées par les actionnaires)	21	12%	0.32%
Nominations et jetons de présence des Membres du CA ou de Surveillance	54	30%	0.83%
Formalités et autres modifications	35	19%	0.54%
Rémunérations de Dirigeants et des Salariés (hors actionnariat salarié)	51	28%	0.78%
Dispositifs anti-OPA et opérations financières/fusions	19	11%	0.29%
dont Environnement	9	5%	0.14%
Total	180	100%	2.76%

⇒ Explication des choix effectués sur ces votes « contre » :

Au cours de l'année 2022, et comme l'année dernière, les votes CONTRE aux Assemblées Générales ont principalement concerné les deux sujets relatifs aux membres des organes de Direction, nominations et rémunérations (58% des cas au global), tels que des élections/nominations à la Direction/surveillance de la société, approbations de politique de rémunérations ou encore des propositions de décharge de membres des Conseils de Surveillance ou d'administrateurs.

Sur l'ensemble des 6522 résolutions votées, très peu concernent des sujets liés à la protection de l'environnement et climat, à savoir seulement 32. 9 d'entre elles ont donné lieu à un vote « contre » de SLGP pour 3 sociétés avec 7 votes pour une même entité. Ces votes « contre » ont été effectués conformément à la politique de vote et souvent des insuffisances.

3. Gestion de conflits d'intérêts

Au cours de l'année 2022, SwissLife Gestion Privée ne s'est pas trouvée dans une situation pouvant la mettre en conflit d'intérêt avec les sociétés détenues dans ses OPC ou gestion.

Rapport réalisé le 10/03/2023